COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2013

Présents : MM Marc BARBIER, Claude CLERGET, Claude COMTE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.
Excusés : MM Luc BARBIER, Alain DIETRE, Patrice GUELLE.
Secrétaire de séance : M Jean-Claude THABARD.

DECISIONS MODIFICATIVES- BUDGET PRINCIPAL

- Le maire informe que pour régler les factures de publication du marché concernant l'étude de la restauration intérieure de l'église, il a procédé au virement de crédits suivant : 500 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2033 (frais d'insertion).

- Afin de permettre les corrections du budget principal de la commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité des modifications de crédits suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre) - opérations	Montant	Article (chapitre) - opérations	Montant
001 (001) Déficit d'investissement reporté	- 360.00 €	1068 (10) Excédent de fonctionnt capitalisé	- 360.00 €
2031 (20)- 19 : Autres bâtiments publics	20 000.00 €		
21318 (21) - 20 Autres bâtiments publics	10 000.00 €		
2313 (23) – 19 Constructions	- 15 000.00 €		
2313 (23) – 20 Constructions	- 15 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	**- 360.00 €**	**TOTAL RECETTES**	**- 360.00 €**

CAUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

A la suite d'une convention signée entre le SIAER et M. D'USSEL qui met fin à la procédure judiciaire concernant la remise en état de l'ouvrage public, le SIAER doit réaliser un emprunt pour effectuer les travaux.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune se porte caution solidaire pour le remboursement de l'emprunt de 35000 € contracté par le SIAER, à hauteur de 1729.50€ (montant proportionnel à la totalité des surfaces de la commune).

RESTAURATION INTERIEUR DE L'EGLISE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le conseil décide à l'unanimité de retenir l'ATELIER CAIRN (Lyon 69) comme maître d'œuvre pour l'étude et la direction des travaux de restauration de l'intérieur de l'église.
Le taux des honoraires est de 16.69 % sur un montant estimé de 400 000 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 66 775 € HT.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h00.

A Offlanges, le 17 juin 2013,
Le maire, Marc BARBIER.